

## **Eclairage public – travaux de rénovation rue des Iles Kerguelen : approbation du projet, du plan de financement et de la demande de subvention**

### **Le rapporteur,**

➤ donne connaissance du projet de travaux de rénovation de l'éclairage public rue des Iles Kerguelen ;

➤ informe que le montant estimé des travaux est de 35 000,00 € hors taxes.

➤ informe que ces travaux peuvent être subventionnés par le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (S.D.E. 35) à hauteur de 15% du montant hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention S.D.E. 35 :	5 250,00 € HT
- Part communale :	29 750,00 € HT
<b>Soit :</b>	<b>35 000,00 € HT</b>

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « voirie, transport et bâtiments » et « urbanisme et développement durable », lors de sa réunion du 14 mars 2013 ;

### **le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

#### **DÉCIDE :**

de réaliser ces travaux ;

#### **ADOpte :**

les modalités de financement définies ci-dessus ;

#### **SOLLICITE :**

la subvention, correspondant à 15% du coût prévisionnel des travaux hors taxes, auprès du S.D.E. 35, soit 5 250,00 € HT ;

#### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **VOTE : à l'unanimité**